

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 25 mai 2021
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
20/05/2021

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction :
15

Nombre de Conseillers présents :
13

Nombre de procurations :
2

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM : FISCHER Claude, RETTIG Patrick & BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, KURTZ Sarah, MATTER Fanny, HALTER Michèle, & HEYD Valérie

MM : DIEMER Thibaut, GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel, BAUR David & SCHLUPP Julien

Absents : NOEPEL Mélanie, excusée (procuration à KESSOURI Annie)
DIEMER Thibaut, excusé (procuration à HALTER Michèle)

OBJET : BUDGET PRIMITIF : Décision modificative n°1

Il convient de procéder à une décision modificative du Budget Principal, qui est résumée dans le tableau annexé à la présente délibération.

L'augmentation des dépenses de mobilier se justifie par l'augmentation de l'effectif de l'école. Le maintien de la classe GS -CP nécessite du mobilier supplémentaire. La section d'Investissement est équilibrée par des recettes de la taxe d'aménagement.

Pour les travaux de l'aire de jeux, il s'agit uniquement d'un changement d'imputation entre le compte 2111 et le compte 2128 pour une question d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de décision modificative n°2 du Budget principal de l'exercice 2021 qui figure sur le tableau ci-annexé:

| N° | Articles Libellé | B.P. | | D.M. N° 1 | | Situation nouvelle | |
|---------------------------------|--|----------|----------|-----------|----------|--------------------|----------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| Dépenses | | | | | | | |
| 2111 | Terrains nus | 66 000€ | | -63 000 € | | 3000 € | |
| 2128 | Autres agencements et aménagements de terrains | 0 € | | 63 000€ | | 63 000€ | |
| 2184 | Mobilier | 50 000€ | | 10 000€ | | 60 000€ | |
| 10226 | TAM | 7000€ | | 10 000€ | | 17 000€ | |

OBJET : Adhésion à l'agence du climat, le guichet des solutions

Préambule

La délibération de l'Eurométropole du 24 mars 2021 "création de l'agence du climat : une vision et des modalités au service d'une ambition collective" a conduit l'Eurométropole et 18 autres membres fondateurs à se réunir en assemblée générale constitutive le 21 avril 2021 pour en décider la création et en adopter les statuts.

Les 33 communes et plus de cinquante structures, partenaires historiques, institutionnels ou associatifs, ont été invitées à participer à la création de cette agence du climat. Sa gouvernance est articulée autour de 4 collèges : 1- les communes et l'Eurométropole de Strasbourg dont les 10 représentants titulaires et suppléants au conseil d'administration ont été désignés par la délibération eurométropolitaine du 24 mars 2021, 2- les acteurs institutionnels, 3- les acteurs associatifs et 4- les acteurs économiques. Les élus de l'Eurométropole membres du conseil d'administration de l'agence sont issus de 11 communes du territoire.

Un guichet pour toutes et tous

Conçue comme un guichet des solutions en matière de mobilités, d'énergie, de nature et de consommation durable sur le territoire métropolitain, l'agence du climat déploiera dès la fin de l'été 2021 des actions d'accompagnement auprès des ménages, des entreprises et des communes pour sensibiliser et présenter les solutions et les aides notamment dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE), mais également en matière de rénovation thermique des logements, en relation étroite avec les ménages et les communes, ainsi que sur la végétalisation et la déminéralisation des espaces privés ; avant de déployer des actions en matière de consommation responsable et de développement des énergies renouvelables à partir de 2022.

En complément des services déployés à l'échelle de la métropole concernant la rénovation énergétique des bâtiments, de la mobilité décarbonée et des actions de déminéralisation-végétalisation, des échanges entre les communes et l'agence du climat ont permis de co-construire des panels de services accessibles à chaque commune :

- Dans le cadre de la cotisation de l'Eurométropole de Strasbourg à 15 cts€/hab qui prend en charge d'un premier niveau d'adhésion pour chacune des 33 communes : participation et vote délibératif à l'assemblée générale de l'agence du climat ; information, conseil technique et présentiel ponctuel à la demande de la commune ; invitations à toutes les manifestations organisées par l'Eurométropole ou par l'agence du climat ;
- Dans le cadre d'une cotisation additionnelle de la commune à 30 cts€/hab, qui permet en complément un accompagnement et une sensibilisation des élus et services communaux dans le cadre de la déclinaison communale du plan climat ; la production d'indicateurs communaux en matière d'énergie et de climat ; l'organisation de permanences de l'agence à la demande des communes ; l'animation et la participation à des manifestations organisées par les communes ;
- Dans le cadre de conventions spécifiques, la mise à disposition d'un économe de flux pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Conseil municipal,

- Vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2541-1 et L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant que le Conseil d'État, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux communes le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal,
- Considérant que l'agence du climat, le guichet des solutions répond à un intérêt communal,
- Considérant que la commune de KOLBSHEIM peut, de ce fait, adhérer à l'agence du climat, le guichet des solutions,
- Considérant qu'en application de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Après en avoir délibéré : (14 voix pour - 1 voix contre de M. BAUR)

- Approuve l'adhésion de la commune de KOLBSHEIM à l'agence du climat, le guichet des solutions,
- Désigne Madame HEYD Valérie comme titulaire et MATTER Fanny comme suppléante pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence du climat, le guichet des solutions,
- Décide de bénéficier de la cotisation annuelle versée par l'Eurométropole pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain,

- Décide d'approuver le versement du montant de la cotisation annuelle à hauteur de 30 cts/€ pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain mais également plus spécifiquement à l'échelle de la commune.

OBJET : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

A) Droit de préemption urbain

- DIA n° 06/2021 déposée le 17/05/2021 par la SCP KUHN CHERRIER MAGRET à SAVERNE pour le compte de M. REY en vue de la vente d'une parcelle située rue Principale – Im Weyergarten à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 18/05/2021
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 27 n°144
Contenance : 1639 m².
Prix : 1942,-€
Acquéreur(s) : M. et Mme MARFGING 25a rue Principale Kolbsheim
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition de cette parcelle n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.

OBJET : DIVERS

- **Date du prochain Conseil** : 08 juillet 2021
- **Extinction de l'éclairage public** : Les élus se posaient la question sur une éventuelle modification des horaires d'extinction durant la période estivale. Le conseil estime que les habitants ayant pris l'habitude des horaires actuels, un retour en arrière serait certainement mal perçu. Toutefois, lors de manifestations en soirée dans le village, l'extinction sera automatiquement repoussée.
- **Fête du vélo** : Initialement prévu au 17 avril, la fête du vélo est reportée au 26 juin.
- **Stolperstein** : Initialement prévu au 18 avril, la pose du Stolpersteine est reportée au 11 juillet. Une visite du patrimoine juif ainsi qu'une conférence sur Adelaïde HAUTWALD aura lieu le même jour.
- **Rue du Noyer** : Suite à une demande de la Commune, l'EMS a fait une proposition de stationnement en quinconce pour limiter la vitesse et éviter des stationnements dangereux au niveau des intersections. Le conseil refuse cette proposition estimée inutile. Le conseil propose d'intervenir sur la RM pour réduire la vitesse avant l'entrée en agglomération, voire même déplacer le panneau d'agglomération au niveau du Wasserturm.
- **Rue de la Tour** : Suite à la demande des riverains, l'EMS a également été sollicité pour une étude de stationnement matérialisé.
- **Signature d'une convention SAID (Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs)** : l'EMS propose aux communes de signer une convention pour proposer un accueil personnalisé aux demandeurs de logements sociaux. Il y a une possibilité de mutualiser l'accueil par périmètre, c'est ainsi que Hangenbieten propose de tenir un accueil pour les citoyens de Kolbsheim.

Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 25 mai 2021
La Maire,



Annie KESSOURI

